FICHE DÉMARCHE 088 · FINANCEMENT ET SOUTIEN

Candidature au Prix national des **arts**

Le Prix national des arts distingue chaque année des créateurs dans plusieurs catégories : arts plastiques, musique, littérature, arts de la scène, cinéma. La candidature se fait en ligne, avec un dossier présentant l'œuvre ou le parcours soumis au jury. Vous obtenez un accusé de dépôt, puis, si votre dossier est présélectionné, une convocation à la présentation devant le jury. Les lauréats reçoivent une distinction officielle et une dotation, et sont valorisés dans la communication du Ministère.

TARIF	DÉLAI DE TRAITEMENT	VALIDITÉ
Gratuit	Le calendrier est fixé par chaque édition : en général, la présélection est communiquée sous 30 jours ouvrables après la clôture, et la cérémonie intervient dans les mois qui suivent. Les œuvres à examiner en grand nombre peuvent décaler le calendrier.	Valable pour l'édition concernée ; une nouvelle candidature est possible aux éditions suivantes avec une œuvre différente

Qui peut faire cette demande

Les artistes de nationalité camerounaise ou résidant durablement au Cameroun, ainsi que les compagnies et collectifs, peuvent candidater dans la catégorie de leur discipline. Un candidat peut aussi être présenté par une association, une institution ou un pair, avec son accord écrit.

Conditions

- L'œuvre présentée doit avoir été créée ou rendue publique durant la période définie par le règlement de l'édition en cours.

- Le candidat doit relever d'une seule catégorie par édition et ne pas avoir reçu le même prix pour la même œuvre lors d'une édition précédente.
- Il doit détenir les droits nécessaires sur l'œuvre, ou produire l'accord écrit des coauteurs et ayants droit concernés.
- Il accepte par écrit le règlement du prix et l'utilisation de visuels de l'œuvre pour la promotion du concours.

Pièces à fournir

- ☐ Formulaire de candidature complété et signé
- ☐ Copie de la pièce d'identité ou, pour une structure, du récépissé de déclaration
- ☐ Curriculum vitae artistique du candidat, avec ses principales réalisations
- ☐ Dossier de l'œuvre : exemplaire, lien d'écoute ou de visionnage, ou photographies haute définition
- ☐ Note de présentation de l'œuvre ou du parcours de deux pages au plus
- ☐ Revue de presse, programmes ou attestations de diffusion prouvant la reconnaissance publique
- ☐ Autorisation des coauteurs, interprètes ou ayants droit si l'œuvre est collective
- ☐ Acceptation signée du règlement du prix

Les étapes

N°	ÉTAPE	DÉTAIL
1	**Choisir la catégorie**	Lisez le règlement de l'édition et sélectionnez la catégorie qui correspond à votre discipline principale.
2	**Préparer le dossier**	Constituez le dossier de l'œuvre et la note de présentation. Soignez la qualité des visuels et des extraits, qui sont vus en premier par le jury.
3	**Déposer la candidature**	Téléversez le dossier avant la clôture. L'accusé de dépôt confirme la prise en compte de votre candidature.
4	**Présélection**	Un comité technique écarte les dossiers irrecevables et retient une liste restreinte par catégorie. Les candidats retenus sont informés.
5	**Délibération du jury**	Le jury auditionne ou examine les œuvres, délibère et proclame les lauréats lors de la cérémonie officielle.

Cas particuliers

Œuvre collective. Un orchestre ou une troupe de Bafoussam candidate sous le nom du collectif. Joignez la liste des membres et l'accord de chacun sur la répartition d'une éventuelle dotation.

Candidature présentée par un tiers. Une association peut proposer un artiste dont elle valorise le parcours. L'artiste confirme par écrit son accord et fournit lui-même les droits sur ses œuvres.

Œuvre non publiée. Un manuscrit ou un film en cours de diffusion peut concourir si le règlement l'admet. Fournissez alors une version complète et la preuve de la date de création.

Questions fréquentes

Puis-je candidater dans deux catégories ?

Non, une seule catégorie par édition est autorisée. Choisissez celle où votre travail est le plus reconnu ; le comité peut vous réorienter s'il estime le classement inadapté.

Dois-je envoyer l'œuvre originale ?

Non. Transmettez une copie, des photographies ou un lien de consultation. L'original n'est demandé qu'aux finalistes pour une présentation devant le jury.

La dotation est-elle imposable ?

Le régime applicable relève des textes en vigueur. Le Service du statut de l'artiste peut vous orienter, mais l'administration fiscale reste compétente pour vous répondre.

Le jury est-il public ?

La composition du jury est publiée avec le règlement. Ses membres ne peuvent pas évaluer un candidat avec lequel ils ont un lien personnel ou financier.

> **CONSEIL**
>
> Choisissez trois visuels ou extraits seulement, mais de très bonne qualité : un dossier lisible convainc mieux qu'un dossier surchargé.

Modèles de documents utiles

- Fiche d'inventaire des œuvres exposées

- Dossier d’artiste
- Déclaration de droits d’auteur

DÉPOSER CETTE DEMANDE

En ligne : minac.gov.cm/guichet/demarche/candidature-au-prix-national-des-arts — ou au Guichet unique, Quartier du Lac – Zone ministérielle, B.P. 1053 Yaoundé, Région du Centre, Cameroun.